



Déposer plainte contre les gendarmes

Par **marielledu11**, le **01/11/2015 à 22:48**

Bonjour,

Suite à une pétition faite il y a 5 ans et signée par 11 personnes. Ma famille et moi-même avons été désigné comme seul signataires de ce document par la mairie de notre village sur le site internet de la mairie. Preuve faite par constat d'huissier. Depuis, je vis un enfer car plusieurs jeunes gens s'en prennent à ma sœur et ma sœur : jets de pétards, jets d'œufs, violences physiques et psychologiques, incitation au suicide, j'ai été renversée par une voiture qui a agit volontairement (sans gravité pour moi) , nez cassé (pour ma sœur) suite à une agression à l'intérieur de son domicile en pleine nuit (seul ce grave fait suit son cours en justice), des jeunes qui me frôlent en voiture, injures, doigt d'honneur, coup de klaxon continu de jour comme de nuit devant chez moi, menaces avec arme d'un mineur (factice ou non, je ne l'ai pas bien vu), signe d'égorgement, menaces verbales et menaces de mort. Pour beaucoup de ces faits, j'ai des enregistrements audio ou vidéos pour preuves. Malgré cela, les gendarmes refusent de prendre nos plaintes et le peu qu'ils ont eu pris, à ma connaissance, elles n'ont jamais été traitées. Par contre, les plaintes de nos agresseurs sont prises sans problèmes et traitées en moins d'une semaine (pour des noms d'oiseaux que je reconnais avoir dit car je craque de ces abus de pouvoir). Pour exemple, lorsque ma sœur a eu le nez cassé (1 fait qui a été filmé), l'agresseur n'a été entendu que 1 an après et encore parce que un avocat avait été saisi.

Je suis au bord du gouffre, je veux déposer plainte contre les gendarmes pour abus de pouvoir, refus de prendre nos plaintes, non assistance à personne en danger. Je peux prouver tout cela. Comment déposer plainte, à qui s'adresser ? le procureur n'a jamais répondu à une seul de mes courriers en 5 ans.

Merci, cordialement

Par **Lag0**, le **02/11/2015** à **08:00**

Bonjour,

Vous pouvez faire un signalement à l'inspection générale de la gendarmerie nationale, formulaire en ligne :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Contacts/Formulaire-de-reclamation>

Par **marielledu11**, le **02/11/2015** à **10:11**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Cordialement